

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 28 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 10 – DAE-G Subvention (18 635 euros) et avenant à convention avec l'association Espaces pour la réalisation d'un projet d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces de la Petite Ceinture ferroviaire (15^e).

M^{mes} Pénélope KOMITÈS et Antoinette GUHL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2013 DEVE 137-G en date des 14 et 15 octobre 2013 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, autorisant Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental à signer avec l'association Espaces une convention lui accordant une subvention pour son action d'insertion professionnelle par l'entretien d'espaces sur la ligne de Petite Ceinture dans le 15^{ème} arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose de l'autoriser à signer avec cette association un avenant à la convention susvisée et d'accorder à cette association une subvention de fonctionnement pour poursuivre son action d'insertion professionnelle sur la Petite Ceinture dans le 15^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer avec l'association Espaces, l'avenant à la convention en date du 27 novembre 2013 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 18 635 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la Petite Ceinture ferroviaire dans le 15^e arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, article 6574, ligne DF 34019 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016, sous réserve du renouvellement des agréments de l'association par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO